



Communiqué de presse

Finances

La Commune de Payerne présente son budget 2025

Le budget 2025 de la Commune de Payerne présente un déficit de Fr. 0.8 million pour un total de charges de Fr. 59.6 millions. La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise détériore le résultat de près de Fr. 1.5 million par rapport au budget 2024.

Le budget 2025 présente un déficit de Fr. 0.8 million, soit environ 1.4 % du total des charges de la Commune. Les recettes prévues s'élèvent à Fr. 58.8 millions pour des charges de Fr. 59.6 millions, en augmentation de 15.1 % par rapport au budget 2024, notamment en raison du nouveau mode de calcul et de comptabilisation de la péréquation intercommunale vaudoise prenant effet en 2025.

Ainsi, le budget 2025 est affecté par l'évolution des montants de la péréquation qui détériore le résultat et la marge d'autofinancement de la Commune par rapport au budget 2024 pour près de Fr. 1.5 million.

Quant aux revenus, ils intègrent des gains sur cessions d'immobilisation dont l'impact net sur le résultat est de Fr. 3.5 millions. En effet, l'état d'avancement des projets relatifs à la vente des derniers terrains à La Coulaz comme à la sortie de l'Entente intercommunale Montagny-Payerne a conduit à prendre en considération des gains comptables sur cessions estimés prudemment à Fr. 5.2 millions. Le bénéfice résultant de la sortie de l'Entente ne profite toutefois pas au résultat net puisqu'il doit être entièrement attribué à la réserve du domaine affecté.

Les charges de personnel augmentent de 4.4 % en raison, entre autres, des augmentations contractuelles et de la prise en compte d'une indexation, ainsi que du coût de 4.6 postes supplémentaires (ETP) nécessaires pour faire face à des défis toujours plus grands et plus nombreux. Les nouveaux effectifs sont composés notamment de 3 postes d'ores et déjà proposés au budget 2024 qui avaient été refusés par le Conseil communal. La Municipalité est en effet convaincue par la nécessité de se doter de 2 EPT additionnels au secteur Informatique et télécoms fortement mis sous pression par les risques de l'activité et l'augmentation des besoins (opérations et projets). L'Exécutif revient également sur le poste de Travailleuse sociale ou Travailleur social de proximité inscrit dans une politique jeunesse qui vise à répondre aux enjeux de la Ville la plus jeune du Canton de Vaud. De plus, l'Exécutif ajoute un poste de Chargée ou Chargé de développement des installations et de la politique sportive communale, ceci dans le cadre des nouvelles perspectives ouvertes dans le développement de ces infrastructures.

Le budget des recettes fiscales affiche une légère progression globale de 2.4 % par rapport à l'année précédente, ce qui constitue un objectif qui peut être considéré comme ambitieux au regard des recettes réalisées à l'automne 2024.

Le levier d'action principal à court terme reste la maîtrise des charges. À ce titre, un accent particulier a été mis sur les dépenses résultant d'acquisition de biens et services de manière à en contenir la croissance globale dans le contexte des défis précités et d'une inflation ralentie, mais encore présente.

La Municipalité

Payerne, le 1^{er} novembre 2024

Contact :

Eric Küng, Syndic

Ville de Payerne

026 662 65 14

communication@payerne.ch